

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 04 février 2019, au 162 chemin des Prés, sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Rose, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et faisant quorum :

M. Pierre Barrette #1 Mme Diane Laverdière #2
M. Mario Deschâtelets #4 Mme Thérèse Lemay #5
M. Réal Nolet #3

Mme Doris Bélanger, directrice générale et Secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance à 19 h 30

2019-02-12 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée

**2019-02-13 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 DÉCEMBRE
2018 ET 14 JANVIER 2019.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux du 12 décembre 2018 et 14 janvier 2019 tels que déposés.

Adoptée

**2019-02-14 LETTRE D'APPUI AU SUPPORT AUX AÎNÉS DE
L'HARRICANA**

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu d'appuyer Support aux aînés de l'Harricana dans sa demande d'appui pour le projet « Soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie ».

Adoptée

**2019-02-15 PARTICIPATION FINANCIÈRE « ANALYSE DE LA QUALITÉ
DES EAUX DE SURFACE »**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'adhérer au programme d'analyse de la qualité de l'eau de l'organisme de bassin versant de l'Abitibi-Jamésie pour un montant de 1 000 \$ dans le cadre d'un projet de collecte de données quant à la qualité des eaux de surface et de diverses problématiques reliées à l'enjeu des changements climatiques.

Adoptée

2019-02-16 PROJET FLIC : RACONTE-MOI MON VILLAGE

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu d'autoriser le dépôt d'une demande au Fonds d'initiatives collectives de la MRC Abitibi pour l'activité « Raconte-moi mon village » par l'agente de développement, Jocelyne Bilodeau et l'autoriser à signer les documents nécessaires.

Adoptée

**2019-02-17 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) —
MTQ**

**Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) — Volet entretien du
réseau local (ERL)**

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 77 673 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et résolu à l'unanimité des conseillers ;

Que la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale ;

Adoptée

**2019-02-18 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE VOLET 2 A
L'AGENCE MUNICIPALE 911 DU QUÉBEC – SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et

confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de La Corne, Sainte-Gertrude-Manneville, La Morandière, Rochebeaucourt et Berry pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise madame Doris Bélanger, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

2019-02-19 PROJET CENTRE RÉCRÉATIF DOMINIC BOUTIN – LETTRE D'ENGAGEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu que la lettre d'engagement pour le Projet Centre Récréatif Dominic Boutin engage la municipalité et non le comité des loisirs à rembourser les donateurs advenant que le projet ne se concrétise pas.

Adoptée

**AVIS DE MOTION MODIFICATION AU RÈGLEMENT # 207-2015
TRAITEMENT DES ÉLUS PAR LE PROJET DE
RÈGLEMENT # 207-2019**

Monsieur le conseiller Pierre Barrette, donne avis de motion et présente le projet de règlement # 207-2019 sur le traitement des élus, soit les modifications apportées au règlement # 207-2015. Le règlement sera adopté après la publication de 21 jours.

**2019-02-20 FQM — MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC
RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR
L'HORIZON 2019-2023**

Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière e et unanimement résolu;

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

Adoptée

2019-02-21 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu d'adopter les dépenses du mois de janvier 2019 et celles prévisibles de février 2019, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés en janvier 2019 pour un total de 31 679,11 \$
Versement par chèque C1900001 à C1900009
Paiement en ligne sécurisée L1900001 à L1900007
Paiement par transfert électronique P1900001 à P1900017

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de février 2019.
Comptes à payer en février 2019 en date du conseil pour un total de
78 200,40 \$
Salaires payés en janvier 2019
D1900001 à 1900019 pour un montant total de 8 143.29 \$

Adoptée

2019-02-22 LEVÉE

À 20h15, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu que la séance soit, et est levée.

Adoptée

Daniel Rose, maire

Doris Bélanger, directrice générale
et Secrétaire-trésorière